

Avis de modifications à la Circulaire 6
(Règlements et procédures pour la production de semences pédigrées au Canada ©)
En vigueur en 2023

Suite à un examen par le Comité des services de réglementation et à une consultation auprès de nos membres et intervenants, les modifications suivantes ont été approuvées aux *Règlements et procédures pour la production de semences pédigrées au Canada (Circulaire 6)* par le conseil d'administration et entreront en vigueur en 2023. C'est le 1^{er} février 2023 que la version révisée officielle complète de la Circulaire 6 sera disponible sur le site Web de l'ACPS et que des versions papier seront disponibles au bureau de l'ACPS sur demande.

En vigueur en 2023, les modifications suivantes sont apportées aux *Règlements et procédures pour la production de semences pédigrées au Canada (Circulaire 6)* :

- Les exigences concernant l'isolement pour les haricots, les pois chiches, les féveroles, les lentilles, les lupins, les pois et le soya de statut Fondation, Enregistré et Certifié** sont révisées de façon à supprimer l'exigence concernant l'isolement pour la pureté mécanique relativement à d'autres espèces. Par exemple, une culture inspectée de soya de statut Enregistré ne nécessite plus l'isolement d'une culture de pois (Section 3).

Isolement	
Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :	
1. Pureté variétale	Distance
a. Soya pédigré inspecté de la même variété	1 mètre (3 pieds)
b. Différentes variétés de soya ou soya non pédigré	3 mètres (10 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Haricot, pois chiche, féverole, lentille, lupin, pois	2 mètres (6 pieds)

Remarque : Les exigences concernant l'isolement pour les haricots, les pois chiches, les féveroles, les lentilles, les lupins, les pois et le soya de statut Select pour la pureté mécanique **demeurent en vigueur**. Par exemple, une parcelle de soya qui produit une semence de statut Select exige toujours un isolement de 3 m (10 pieds) d'une culture de haricots, pois chiches, féveroles, lentilles, lupins et pois (Section 12).

Isolement	
Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :	
1. Pureté variétale	Distance
a. Soya pédigré inspecté de la même variété	3 mètres (10 pieds)
b. Variétés différentes de soya ou soya non pédigré	10 mètres (33 pieds)
c. Soya pédigré inspecté de la même variété contaminé par des hors-types ou d'autres variétés de soya	10 mètres (33 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Haricot, pois chiche, féverole, lentille, lupin pois	3 mètres (10 pieds)

Pour de plus amples renseignements sur la façon dont ces modifications pourraient avoir une incidence sur votre production de cultures de semences et vos plans d'ensemencement en 2023, veuillez nous envoyer un [courriel](#) ou nous appeler au numéro 613-236-0497, poste 226.

seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
Fax/Télé 613-563-7855
Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
P.O. Box/Case postale 8455
Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
21, rue Florence Street
Ottawa, Ontario, Canada K2P 0W6

